



Affaire suivie par :  
Caroline BIARD  
04 56.82.58.19  
caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble -Alpes**  
**Séance du jeudi 7 janvier 2016**

**ANNULE et REMPLACE pour erreur matérielle**  
**Délibération même date et même objet**

*L'an deux mil seize, le sept janvier à dix heures, l'Université Grenoble-Alpes était rassemblée en séance plénière, en salle des colloques du bâtiment Stendhal après convocation légale, sous la présidence de Mitra KAFAI, Doyenne d'âge.*

**Point à l'ordre du jour : Election de la Présidente de l'Université Grenoble-Alpes**

**Membres présents :** Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Almudena DELGADO LARIOS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Pierre THIBAUT, Robert BONAMY, Kristen MARTENS, Sylvie MARTIN MERCIER, Manuel MUNOZ, Françoise PAPA, Walid RACHIDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFAI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Marine HAURILLON, Camille DUGELAY, Clément ROUQUIER, Claus HABFAST, Jérôme VITRE, Jocelyne GARNIER, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

**Membres représentés :** Marie-Laurence CARON FASAN (procuration à Robert BONAMY), Jean-Philippe VUILLEZ (procuration à Hervé COURTOIS), Lionel FILIPPI (procuration à Ahmed LBATH), Mary CALLANAN WILSON (procuration à Walid RACHIDI), Gaspard TERRAY (procuration à Camille DUGELAY), Laora VACHAUD (procuration à Clément ROUQUIER), Nicolas DARAGON (procuration à Claus HABFAST), Sylvie VIANNET (procuration à Anne-Marie GRANET ABISSET).

**Membres absents ou excusés :** Tanguy MAQUINGHEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération affichée le  
Délibération transmise au contrôle de légalité du Rectorat le

28/01/2016

28/01/2016

Vu les statuts de l'Université Grenoble-Alpes approuvés le 3 novembre 2015, et notamment les articles 15 et 16,

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration, soit 19 personnes.

Conformément aux statuts de l'Université Grenoble-Alpes, la séance est présidée par le doyen d'âge du Conseil d'Administration, Madame Mitra KAFAI, qui est assistée de deux assesseurs choisis par elle parmi les membres élus du Conseil d'Administration :

- Madame Orianna SOTO,
- Monsieur Manuel MUNOZ.

Une candidature unique a été déposée auprès des services du rectorat de l'académie de Grenoble avant le 22 décembre 2015 ; celle de Madame Lise DUMASY, professeur.

Madame Lise DUMASY a été invitée à présenter son programme et à répondre aux questions des administrateurs.

A l'issue de ce débat, il a été procédé à un vote à bulletin secret (avec passage dans l'isoloir).

Après dépouillement, réalisé sous le contrôle du bureau provisoire, composé de Mme la Doyenne d'âge et de ses deux assesseurs le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	26
Membres représentés	8
Nombre de votants	34
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Bulletins blancs	6

**Au regard des votes, Madame Lise DUMASY est élue présidente de l'Université Grenoble-Alpes au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Fait à St Martin d'Hères, le 15 janvier 2015

Le Directeur Général des Services,

Joris BENELLE

*Le Directeur Général des Services*

**Joris BENELLE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération affichée le 28/01/2016

Délibération transmise au contrôle de légalité du Rectorat le

28/01/2016